

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

VŒUX ET QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes en sa réunion du 14 décembre 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les voeux présentés,

Après en avoir délibéré.

DÉCIDE

- le voeu présenté par l'Exécutif « Pour un règlement définitif du conflit du Karabagh et la reconnaissance de la République du Haut-Karabagh » ;
- le vœu n° 109 présenté par le groupe Les Républicains, Divers Droite, Société Civile et le groupe Les Démocrates « Ouvrir les remontées mécaniques au plus vite : la condition de la santé économique des territoires de montagne » ;
- le vœu n° 111 présenté par le groupe Les Républicains, Divers Droite, Société Civile et le groupe Les Démocrates - Chantier de Saint-Pierre-de-Colombier : indemnisation des entreprises impactées par l'arrêt brutal du chantier ;
- le vœu n° 112 présenté par le groupe Mouvement Démocrate & Indépendants « Relance des programmes de formation à destination des publics fragiles ».

Envoyé en préfecture le 24 décembre 2020
Reçu en préfecture le 24 décembre 2020
Affiché le 24 décembre 2020
Numéro AR : 069-200053767-20201214-
Imc135813-DE-1-1

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil Régional

meilleures conditions et de manière plus souple en télétravail. C'était certainement lié à des suppressions de postes.

Par ailleurs, un mal-être nous remonte de la part des agents, dans le cadre des opérations de diffusion des mesures sanitaires par rapport au Covid. Bien qu'ils soient parfois volontaires pour y participer, ils doivent parfois contribuer à des opérations qui peuvent être proches de la communication politique. Je sais que ce n'est le souhait de personne, mais c'est un point de vigilance que nous voulions rappeler. Chacun sait que les agents des collectivités locales ont une obligation de neutralité. Il est important, en tant qu'employeur, que nous respections leur souhait de neutralité et de reconnaissance de leur travail. Nous considérons que la mise en place de ce régime indemnitaire y contribue, mais comme cela a été dit tout au long de la journée, nous devons aussi protéger les salariés de la Région. À ce titre, les questions de mal-être et de *burn-out* ne sont pas à négliger. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Avis favorable pour les trois rapports.

- *Les rapports n°4696, 4697 et 4698 sont adoptés.*

M. LE PRÉSIDENT.- L'adoption des trois rapports clôture la partie de délibération en dur. Nous passons maintenant aux vœux.

Vœux et questions diverses

Vœu présenté par l'exécutif

Règlement définitif du conflit du Karabakh et la reconnaissance de la République de Artsakh

M. LE PRÉSIDENT.- Ce vœu vous a été remis. Tous ceux qui sont proches de l'Arménie ont vécu avec douleur ce qu'il s'est passé, avec le sentiment que l'Arménie a été abandonnée. Ce conflit a été fait avec une grande violence. L'Arménie et Artsakh ont sans doute payé le trouble dû à la reconnaissance de leur statut international. Notre Région est une amie, j'y tiens beaucoup, à la fois par sa présence à côté de la communauté arménienne, mais aussi par le soutien qu'elle apporte à l'Arménie. Il faut que nous soyons présents dans des moments difficiles, les moments où ils ont besoin de nous. Nous l'avons été à travers notre soutien au moment du conflit en acheminant du matériel humanitaire. Il faut l'être aujourd'hui.

Un certain nombre de délibérations ont été prises par les collectivités locales qui sont les plus proches de l'Arménie. Une délibération a été adoptée par le Sénat. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous puissions adopter ce vœu tendant à un règlement définitif du conflit du Karabakh et à la reconnaissance de la République de Artsakh. C'est pour nous le prolongement naturel de la politique de coopération que nous avons à leurs côtés, de la volonté que soit reconnu le génocide arménien, de la volonté que soit protégée l'existence de l'Arménie avec encore les propos très dangereux et menaçants tenus encore en Azerbaïdjan il y a quelques jours.

Il est important que des voix se lèvent, de plus en plus nombreuses, permettant de dire qu'on ne baisse pas le regard et que les Arméniens, qu'ils soient dans notre pays, en Arménie ou en Artsakh, peuvent compter sur le soutien de ceux qui sont leurs amis, un peu partout sur la planète.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que ce vœu vous soit soumis. J'espère qu'il fera l'objet d'un large soutien à l'intérieur de notre hémicycle. Je voudrais qu'Emmanuel MANDON, un des conseillers régionaux de notre hémicycle qui a participé à l'élaboration de la loi sur la reconnaissance du génocide arménien, puisse s'exprimer. Je lui passe la parole.

M. MANDON.- Merci Monsieur le Président, merci pour ce vœu indispensable et attendu. Dans le contexte que chacun a en tête, au lendemain d'une guerre contre le droit des gens, la population civile de l'Artsakh vit dans le dénuement et le désarroi en particulier à Stepanakert, une ville isolée du monde, partiellement détruite, placée sous la menace permanente des forces azéro-turques, après des semaines de bombardements méthodiques. Nous savons les liens qui nous unissent à l'Arménie et au peuple arménien.

Nous avons tous entendu les appels à la destruction conférés par le couple ALIEV ERDOGAN qui a répandu l'effroi. Merci Monsieur le Président, de répondre aux attentes du peuple arménien. Les enjeux sont clairs, ils sont forts. Pour nous, la France a le devoir d'agir pour protéger cette population en danger qui n'a qu'une demande, vivre libre et en sécurité. Nous devons œuvrer collectivement pour la paix et cela passe désormais, comme vous l'avez fort bien dit, Monsieur le Président, par la reconnaissance de la République de l'Artsakh. C'est une impérieuse nécessité.

Le groupe des Démocrates votera ce vœu et approuve votre décision.
Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur MANDON et merci pour votre constance à nos côtés sur la défense des Arméniens.

Si vous voulez intervenir, je vous demande de vous inscrire par SMS, mais étant donné que c'est le premier et que ce vœu a une réelle importance, vous êtes autorisés à intervenir au moment de l'expression de votre vote.

Je mets ce vœu aux voix.

Pour le groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Nous votons favorablement ce vœu très important.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL. C'est aussi un vote positif bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Nous votons ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Nous allons voter ce vœu, mais j'ajouterai que tel qu'il est rédigé, on se paye un peu de mots. Il faut appeler les choses comme elles sont. Ce ne sont pas des réfugiés, c'est du nettoyage ethnique ce qui donne le niveau du problème. J'aimerais que l'on nomme l'ennemi. Les causes de ce nettoyage ethnique sont l'expansion de l'islam par le fer. Nous allons le voter, mais nous aimerions qu'il soit rédigé de façon plus énergique, sinon on va continuer à regretter ce qu'il se passe chaque fois sans apporter aucune solution. À un moment, il faut contre-attaquer et buter.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DESIES, si vous lisez le vœu avec attention, vous verrez que le sujet n'est pas fui. J'essaie seulement de le faire avec un esprit de responsabilité. Comme vous le savez, sur le sujet de l'Arménie, je ne les ai jamais fuies, y compris en faisant moi-même l'objet de menaces de mort de la part de Loups gris. Je ne me dérobe pas et j'assume avec courage mes responsabilités y compris avec les menaces dont j'ai fait l'objet, moi et ma famille.

M. DESIES.- Ce n'est pas ce que je voulais dire... (*Propos inaudibles*)

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme COSSON.- Nous ne participerons pas au vote de ce vœu, car il est arrivé très tardivement. Nous aurions aimé l'avoir plus tôt.

M. LE PRÉSIDENT.- Mon Dieu ! Est-ce que ceci est à la hauteur du sujet ? J'espère qu'il y a des moments où vous serez au rendez-vous...

Mme COSSON.- Laissez-nous nos choix et laissez-nous nous exprimer ce que vous n'avez pas permis tout à l'heure alors que j'avais d'autres choses à dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC GRS ?

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Compte tenu de l'attachement de notre Région pour le Haut-Karabakh et pour l'Arménie, pour Valence et toutes les villes de la Drôme, nous voterons bien sûr pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame CASALINO.

Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Nous votons pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis heureux que ce vœu, à l'exception du groupe Extrême gauche, les Verts, fasse l'objet d'une adoption large. Je pense que c'est la dignité de notre hémicycle de pouvoir réagir simplement à notre place en manifestant notre soutien sur la durée. Je vous remercie de votre confiance.

- *Le vœu est adopté.*

Vœu n°109 : LR, LD

Ouvrir les remontées mécaniques au plus vite : la condition de la santé économique des territoires de montagnes

M. PANNEKOUCKE.- L'ouverture des domaines skiables est dans notre actualité depuis quelques semaines et pour cause. Je ne fais pas référence au sentiment d'une concertation avortée, mais plutôt à ce que cela représente. 173 stations de ski dans notre région, des dizaines de milliers d'emplois, 7,5 Md€ de retombées économiques, des responsabilités et des risques nombreux qui pèsent sur les élus locaux et une concurrence exacerbée quand on sait que certains pays voisins du nôtre, maintiendront leur domaine ouvert.

Face aux incidences économiques, sociales, sécuritaires, des annonces qui ont pu être faites, la montagne a su se fédérer pour introduire un référé liberté appelant à des mesures proportionnées, dans le respect des protocoles sanitaires construits et reconnus. Il faut remarquer à cette occasion - j'associe ici Gilles CHABERT ou encore Émilie BONNIVARD-, l'élan de cet engagement autour de Domaines skiables de France, du SNMSF, de l'association